

[www.education.gouv.fr/stateval](http://www.education.gouv.fr/stateval)

**En 2002, 58 463 personnes ont reçu une information sur la validation des acquis, soit 52 % de plus qu'en 2001, et 30 800 ont retiré un dossier. Sur les 7 549 dossiers examinés, 6 762 ont reçu une suite favorable (soit 47,7 % de plus qu'en 2001).**

**Si la validation des acquis professionnels est restée majoritaire, la validation des acquis de l'expérience représente, malgré une mise en place au cours du second semestre de l'année seulement et de façon inégale selon les académies, plus de deux demandes sur cinq. Dans huit cas sur dix les candidats à la validation des acquis ont un emploi. 60 % d'entre eux sont des femmes. Plus de la moitié des candidats postulent un BTS ; vient ensuite le bac professionnel (17,7 % des candidats), puis le CAP (15,6 %). Près de 90 % des candidats à la validation des acquis professionnels obtiennent la dispense d'une partie des épreuves. En moyenne, le nombre de dispenses demandées est de 5,6 pour 4,2 dispenses d'épreuves obtenues. Le bilan partiel aboutit à des résultats du même ordre : seul un peu plus d'un candidat sur dix n'obtient aucun diplôme. Toutefois 44 % obtiennent immédiatement le diplôme complet et 45 % un diplôme partiel.**

## Le succès croissant de la validation des acquis se confirme en 2002

Le second semestre de 2002 a vu le passage de la VAP (validation des acquis professionnels), qui permettait d'obtenir des dispenses d'épreuves en vue de l'obtention d'un diplôme, à la VAE (validation des acquis de l'expérience) qui permet d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme (*cf. encadré p.4*).

### Une information générale dispensée largement qui a suscité un intérêt croissant

Chaque rectorat a mis en place au moins un centre de validation des acquis ainsi qu'une structure responsable du dispositif académique de validation des acquis (DAVA). Outre l'information générale du public, les missions des DAVA sont l'accueil, l'accompagnement et le traitement des dossiers de candidatures.

En 2002, la distribution de plaquettes ou de dépliants à destination du public, l'informant sur la validation des acquis, a dépassé 120 000 exemplaires (contre 100 000 en

2001). Cette information a été orientée principalement en direction des entreprises de 10 salariés et plus (28 %), des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) 19 %, des entreprises de moins de 10 salariés (16 %), des administrations publiques (15 %).

Vingt-neuf académies sur trente disposent d'un centre d'information téléphonique sur la validation des acquis (le nombre de demandes traitées dépassant les 118 000) et dix-huit d'entre elles d'un centre d'information accessible sur Internet (d'autres sites étant d'ores et déjà en construction).

En 2002, 58 463 personnes ont reçu des informations sur la validation des acquis, soit 52 % de plus qu'en 2001 (*tableau 1*). 72 % d'entre elles ont suivi des séances d'information collectives, les autres ayant été informées individuellement. Dans plus de huit cas sur dix, les réunions d'information collectives ont connu une durée de deux heures et plus, alors que la durée des entretiens individuels d'information était inférieure à deux heures dans huit cas sur dix.

Tableau 1 – Nombre de personnes informées

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Personnes informées	7 975	12 992	15 252	18 858	29 662	28 781	38 536	58 463
Variation annuelle (en %)	-	62,9	17,4	23,6	57,3	-3,0	33,9	51,7

Tableau 2 – Nombre de personnes accompagnées

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Personnes accompagnées	2 251	3 491	4 240	5 107	5 842	6 487	9 127	12 824
Variation annuelle (en %)	-	55,1	21,5	20,4	14,4	11,0	40,7	40,5

## Un candidat à la validation sur deux a bénéficié d'un accompagnement dans sa démarche

Plus de 30 800 dossiers de candidature ont été retirés auprès des services académiques de validation (contre 18 500 en 2001). Malgré une mise en place de la VAE un peu tardive dans certaines académies, plus de 22 700 dossiers concernaient la validation des acquis de l'expérience et 8 100 la validation des acquis professionnels.

Un accompagnement a été proposé à chaque candidat à la validation dans le but de lui fournir une aide méthodologique pour constituer son dossier ainsi que pour le choix du diplôme ou des dispenses et, dans le cas des candidats à la VAE, pour les aider à préparer l'entretien avec le jury. 12 824 personnes ont effectivement bénéficié de cette aide, soit un peu plus des deux cinquièmes des personnes ayant retiré un dossier (tableau 2).

La durée de cet accompagnement a été d'au moins deux heures dans 82 % des cas, quel que soit le niveau de diplôme visé. Il est généralement effectué par des équipes de deux personnes, composées le plus souvent d'un enseignant ou formateur et d'un professionnel. Peuvent aussi intervenir des conseillers en orientation professionnelle et des inspecteurs. Ce service est presque toujours gratuit pour les demandeurs d'emploi ou les personnes à faible revenu. Il est aussi gratuit pour tous les candidats dans les académies de Dijon et Grenoble. Les autres académies le facturent le plus souvent aux individus de 30 euros à 100 euros (le coût moyen étant de 76 euros). Le tarif appliqué aux entreprises est en général plus élevé mais les services offerts sont différents et font souvent l'objet d'une convention.

52 % des candidats à la validation ayant bénéficié d'un accompagnement visent l'obtention d'un diplôme de niveau III (niveau BTS), 32 % d'un diplôme de niveau IV (niveau bac) et 18 % d'un diplôme de niveau V (niveau CAP/BEP).

## Les candidats<sup>1</sup> dont les dossiers ont été examinés ont un emploi et sont majoritairement des femmes

En augmentation de 40 % par rapport à 2001, le nombre de candidats dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury est de 7 549, dont 4 460 au titre de la VAP (un peu moins qu'en 2001 : 5 377) et 3 089 au titre de la VAE. Ces candidats sont majoritairement des femmes alors qu'elles ne représentent que 46 % de la population active (tableau 3) et à 78 % des actifs ayant un emploi (82,5 % en 2001) (tableau 4).

**Tableau 3 – Répartition des candidats selon le sexe (en %)**

	2000	2001	2002
Hommes	41,1	45,3	39,6
Femmes	58,9	54,7	60,4

**Tableau 4 – Répartition des candidats selon leur situation professionnelle**

Statut par rapport à l'emploi	2002	Répartition (en %)
Actifs ayant un emploi	5 878	77,8
Demandeurs d'emploi	1 587	21,0
Inactifs	84	1,2
<b>Total</b>	<b>7 549</b>	<b>100,0</b>

## Dans un cas sur deux le diplôme recherché est le BTS

Le BTS est le diplôme le plus recherché par les candidats à la validation des acquis pour l'obtention de diplômes professionnels, suivi par le bac professionnel et le CAP. Il faut noter qu'il y a très peu de différence dans les diplômes recherchés entre la VAP et la VAE. Pour 75 % des dossiers déposés les diplômes demandés concernaient le domaine du tertiaire et des services, pour 25 % celui de la production, ceci tant pour la VAP que pour la VAE.

**Tableau 5 – Répartition des candidats selon le diplôme postulé**

	CAP	BEP	BP	Bac professionnel	BTS	Autres diplômes EN (1)	Total
2001 (en %)	20,4	3,2	10,3	16,4	47,9	1,8	100,0
2002 VAP (en %)	15,6	3,2	9,3	17,6	51,8	2,6	100,0
2002 VAE (en %)	15,0	3,0	9,7	16,9	52,5	2,9	100,0
Effectifs VAP en 2002	718	147	391	818	2 282	104	4 460
Effectifs VAE en 2002	464	93	300	523	1 622	87	3 089

(1) Par exemple : bac technologique ou mention complémentaire.

## La validation des acquis professionnels

### Des dispenses variables

Les différents diplômes étant découpés en un certain nombre d'épreuves pour lesquelles des dispenses sont demandées, le nombre de demandes varie en fonction du diplôme postulé et du domaine.

Pour le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), ce nombre peut aller jusqu'à huit. 26 % des candidats souhaitent obtenir quatre dispenses, 21 % trois dispenses. 14 % de ces candidats au CAP n'obtiennent aucune dispense d'épreuve, alors que 20 % en obtiennent trois et 18 % deux.

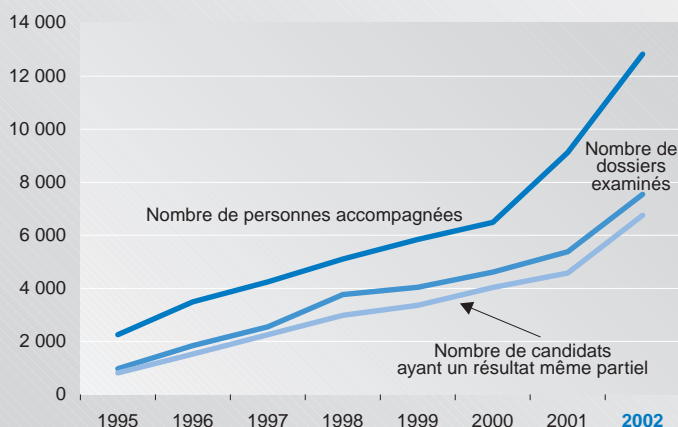
Pour le brevet d'études professionnelles (BEP), le nombre de dispenses d'épreuve demandé varie lui aussi de un à huit. 26 % des candidats demandent trois dispenses et 18 % cinq dispenses. Les candidats n'obtenant aucune dispense représentent 16 % de l'ensemble.

Les candidats à un BP peuvent, quant à eux, demander jusqu'à douze dispenses. La proportion de candidats n'en obtenant aucune est de 18 %. Les candidats demandant six dispenses sont les plus nombreux (18,4 %), suivis de ceux qui en demandent cinq (14,4 %) et de ceux qui en demandent neuf (13 %). Les dispenses accordées sont moins nombreuses : 13,6 % des candidats en ont obtenu trois et 13,4 % deux.

Pour le bac professionnel, les candidats peuvent demander jusqu'à quatorze dispenses. Le groupe le plus important est celui des candidats demandant huit dispenses (16 %). Il est suivi par celui des candidats demandant neuf dispenses (15 %) ou six dispenses (12 %). 6,4 % des candidats postulant pour un bac professionnel n'ont obtenu aucune dispense d'épreuve. Le groupe des candidats ayant obtenu cinq dispenses est le groupe le plus important (11,8 %) ; il est suivi

1. Individus dont la demande de validation déclarée recevable a été examinée par un jury.

**Graphique 1 – Évolution de la validation des acquis**



**Tableau 6 – Nombre moyen de dispenses par validation des acquis professionnels selon le diplôme souhaité**

Diplôme souhaité	Nombre moyen de dispenses demandées	Nombre moyen de dispenses obtenues (1)	Part des candidats n'ayant obtenu aucune dispense (en %)
CAP	4,1	3,5	14,4
BEP	4,2	3,5	16,0
BP	6,4	4,0	17,7
Bac professionnel	7,5	5,9	6,4
BTS	5,3	4,0	11,5
<b>Total</b>	<b>5,6</b>	<b>4,2</b>	<b>9,1</b>

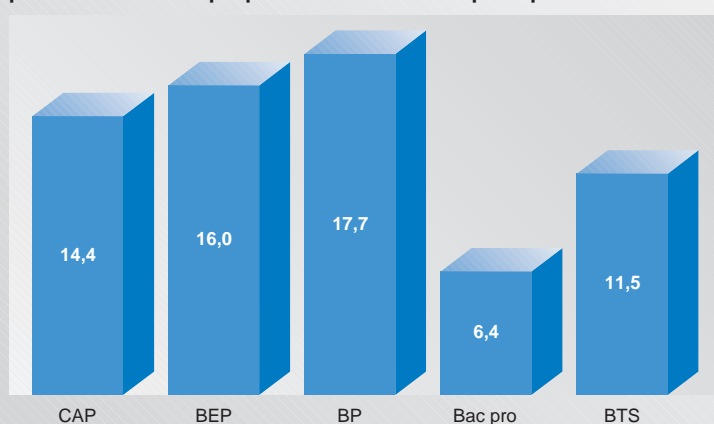
(1) Nombre moyen de dispenses obtenues, sans compter les candidats n'ayant obtenu aucune dispense.

par celui des candidats ayant obtenu six dispenses (11,5 %) ou quatre dispenses (10,9) (tableau 6).

Enfin, les candidats au brevet de technicien supérieur (BTS) peuvent demander jusqu'à onze dispenses. Le groupe le plus important est constitué par les candidats demandant cinq dispenses (27,4 %), suivi par celui des candidats en demandant six (19 %). Au final, les candidats n'ayant obtenu aucune dispense d'épreuve représentent 11,5 % du total. Les groupes de candidats les plus importants sont ceux ayant obtenu cinq dispenses (17 %), trois dispenses (14,7 %) ou quatre dispenses (14,6 %).

Les modules partageant les différents diplômes en un certain nombre d'épreuves pour lesquelles des dispenses sont demandées sont répartis entre deux domaines distincts : le domaine général et le domaine professionnel. 59 % des dispenses demandées concernent des épreuves relevant du domaine professionnel. Cette proportion atteint 70 % pour le CAP, 66 % pour le BP, 57 % pour le BTS et 56 % pour le bac professionnel. Les candidats au BEP ont souvent, en revanche, déjà un diplôme d'enseignement général et les demandes de dispenses d'épreuves dans ce domaine sont plus fréquentes parmi cette population. La répartition des dispenses dans le domaine professionnel par

**Graphique 2 – Pourcentage de candidats n'ayant obtenu aucune dispense pour validation des acquis professionnels selon le diplôme postulé**



rapport aux dispenses dans le domaine général est la même pour les dispenses demandées et pour les dispenses obtenues.

### Les disparités entre académies

Dix académies concentrent les deux tiers des candidats et cinq d'entre elles – Lille (333), Nice (317), Nancy-Metz, Aix-Marseille et Créteil – comptent plus de 300 candidats. Le pourcentage des candidats ayant obtenu toutes les dispenses demandées, qui est en moyenne de 43 %, varie selon les académies de 18 % à Caen à 63 % à Versailles. De même, à Grenoble, 21 % n'ont obtenu aucune dispense contre 3 % à Dijon (tableau 7). Une académie (la Réunion) n'a pas fourni de résultats sur la VAP.

### Certains diplômes paraissent plus recherchés que d'autres

Le diplôme le plus recherché par les 3 698 candidats à la VAP pour lesquels nous disposons d'information est le BTS assistant de direction ; 11,9 % des candidats à la VAP le demandent. Le CAP le plus demandé est le CAP petite enfance (7,8 % des candidats à la VAP). Pour le baccalauréat professionnel, celui de secrétariat regroupe 4,9 % des candidats et les BP liés à la coiffure, 5,3 % (tableau 8).

### Un taux de succès aux examens plus élevé pour les candidats au CAP parmi les bénéficiaires de la VAP

Le but des candidats à la validation des acquis professionnels est l'obtention d'un diplôme. Dans une académie sur trois, faute d'outils adaptés, il n'est pas possible de distinguer les résultats aux examens des candidats ayant bénéficié de dispenses d'épreuves grâce à la VAP.

Dans les dix-sept académies pour lesquelles nous disposons de données, les titulaires d'un BTS représentent, à eux seuls, 45 % du total des bénéficiaires de la VAP reçus à leur examen en 2002 (tableau 9). Mais le taux de succès paraît meilleur pour le CAP dont la part parmi les reçus est de 23,5 % alors qu'ils ne représentent que 16 % des bénéficiaires de VAP se présentant pour l'obtention d'un diplôme. Il est également plus élevé parmi ceux préparant un bac professionnel (21 % des reçus pour 18,3 % des inscrits) ou un BP (5,6 % des reçus pour 5,4 % des inscrits).

**Tableau 7 – La validation des acquis professionnels dans les académies pendant l'année 2002**

Académies	Total effectifs des candidats	Proportion par rapport au total académique (en %)		
		Candidats ayant obtenu toutes les dispenses demandées	Candidats ayant obtenu une partie des dispenses demandées	Candidats n'ayant obtenu aucune dispense
Lille	333	37,5	53,8	8,7
Nice	317	48,6	44,5	6,9
Nancy-Metz	309	44,0	47,2	8,7
Aix-Marseille	304	50,7	37,2	12,2
Créteil *	301	43,2	46,5	10,3
Rouen	272	23,9	72,8	3,3
Grenoble	259	26,6	52,5	20,8
Lyon	259	46,3	41,7	12,0
Bordeaux	258	50,0	40,3	9,7
Versailles	224	62,9	29,9	7,1
Montpellier	192	38,0	51,6	10,4
Toulouse	155	48,4	43,9	7,7
Rennes	139	36,0	54,7	9,4
Martinique	127	37,0	46,5	16,5
Clermont-Ferrand	99	57,6	36,4	6,1
Paris	95	34,7	48,4	16,8
Orléans-Tours	91	49,5	44,0	6,6
Amiens	90	50,0	42,2	7,8
Reims	90	36,7	52,2	11,1
Caen	89	15,7	75,3	9,0
Poitiers	87	51,7	35,6	12,6
Limoges	70	45,7	44,3	10,0
Nantes	62	33,9	53,2	12,9
Strasbourg	50	50,0	40,0	10,0
Corse	48	33,3	50,0	16,7
Besançon	42	42,9	47,6	9,5
Guadeloupe	42	28,6	40,5	31,0
Dijon	37	45,9	51,4	2,7
Guyane	19	31,6	47,4	21,1
<b>Total</b>	<b>4 460</b>	<b>42,9</b>	<b>46,9</b>	<b>10,2</b>

\* Les résultats de l'académie de Créteil ont été estimés.

**Tableau 8 – Les dix diplômes les plus recherchés par les candidats à la VAP**

Diplômes	Candidats
BTS assistant de direction	440
CAP petite enfance	289
BTS comptabilité et gestion	183
Bac professionnel secrétariat	181
BTS action commerciale	162
BTS assistant de gestion PME-PMI	158
BTS force de vente	120
BP coiffure, option styliste visagiste	119
Bac professionnel comptabilité	88
BP coiffure, option coloriste-permanentiste	79

**Tableau 9 – Les diplômes obtenus en 2002 par les bénéficiaires d'une VAP en 2002 ou les années précédentes**

Académies	CAP	BEP	BP	Bac professionnel	Bac technologique	BTS	Autres diplômes EN *	Total
Amiens	15	0	5	16	0	36	0	72
Bordeaux	0	0	0	15	0	53	0	68
Caen	0	7	3	7	0	12	0	29
Clermont-Ferrand	21	6	3	20	0	24	0	74
Dijon	3	0	1	3	0	2	3	12
Guadeloupe	1	0	0	4	0	8	0	13
Lille	10	1	8	26	0	132	0	177
Lyon	54	15	5	36	0	55	7	172
Martinique	0	0	0	1	0	4	0	5
Nancy-Metz	39	1	15	16	0	32	0	103
Nantes	0	0	4	7	0	21	0	32
Nice	103	10	13	67	2	83	0	278
Reims	6	0	5	22	0	21	0	54
Rennes	36	4	7	23	0	32	3	105
Rouen	40	15	15	24	1	81	0	176
Strasbourg	6	0	0	7	0	11	0	24
Versailles	42	2	6	43	1	114	0	208
<b>Total</b>	<b>376</b>	<b>61</b>	<b>90</b>	<b>337</b>	<b>4</b>	<b>721</b>	<b>13</b>	<b>1 602</b>
<b>% du total général</b>	<b>23,5</b>	<b>3,8</b>	<b>5,6</b>	<b>21,0</b>	<b>0,2</b>	<b>45,0</b>	<b>0,8</b>	<b>100,0</b>

\* Mentions complémentaires ou BMA.

## La validation des acquis professionnels

La loi du 20 juillet 1992 et le décret d'application du 27 mars 1993 ouvrent, au profit des candidats à l'obtention de diplômes de l'enseignement supérieur et technologique dont la collation relève des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture, des possibilités de dispense d'une partie des épreuves des examens. La dispense, qui ne peut porter sur la totalité des unités de valeurs ou des modules, est délivrée par un jury de validation en fonction de l'expérience professionnelle des candidats. Un minimum de cinq ans d'expérience professionnelle est requis.

## La validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience (VAE) inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'Éducation se substitue à la validation des acquis professionnels. Elle constitue une voie d'obtention des diplômes au même titre que la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation continue des adultes. Elle concerne tous les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale classés aux niveaux V, IV et III de la nomenclature des niveaux de formation. La VAE permet d'obtenir un diplôme ou, à défaut, une partie d'un diplôme. Dans ce dernier cas, le candidat dispose d'un délai de cinq ans pour se soumettre à une évaluation complémentaire. La validation des acquis de l'expérience est effectuée au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport avec le champ du diplôme pour lequel la demande a été déposée et effectuée pendant une période d'au moins trois ans.

Tous les acquis issus de l'expérience du candidat doivent être pris en compte au titre de la validation, qu'ils relèvent du domaine professionnel ou des domaines généraux du diplôme. Quel que soit son statut (scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle continue), une personne en formation ne peut postuler à la validation des acquis de l'expérience en substitution des modalités réglementaires prévues pour sanctionner cette formation. La demande de validation des acquis de l'expérience relève d'une démarche individuelle telle qu'elle est précisée notamment par les articles L 900-1, L 900-2 et L 900-4-2 du code du Travail.

**Tableau 10 – Validation des acquis de l'expérience selon les académies en 2002**

Académies	Total effectifs des candidats	Candidats ayant obtenu un diplôme complet (en %)	Candidats ayant obtenu une partie d'un diplôme (en %)	Candidats n'ayant obtenu aucun diplôme (en %)
Créteil *	433	43	46	11
Nice	269	35	59	7
Versailles	237	54	38	7
Aix-Marseille	203	51	37	12
La Réunion	164	54	35	10
Rennes	158	54	43	3
Toulouse	157	38	44	18
Paris	153	49	44	7
Grenoble	148	27	62	11
Bordeaux	140	37	46	17
Martinique	134	16	68	16
Lyon	132	48	36	17
Rouen	120	53	42	6
Amiens	90	68	23	9
Lille	88	51	34	15
Nancy-Metz	83	66	33	1
Nantes	65	52	46	2
Clermont-Ferrand	59	53	44	3
Montpellier	49	43	47	10
Dijon	46	26	57	17
Strasbourg	43	35	37	28
Poitiers	39	18	72	10
Reims	36	17	69	14
Besançon	25	36	56	8
Limoges	18	17	50	33
<b>Total</b>	<b>3 089</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>11</b>

\* Les résultats de l'académie de Créteil ont été estimés.

## La validation des acquis de l'expérience

Cinq académies n'ont pas été en mesure de fournir des renseignements sur la VAE, ceci traduisant les difficultés rencontrées lors du changement en cours d'année du dispositif de validation.

Il existe de grandes différences dans les résultats entre les différentes académies.

Huit académies, parmi celles qui ont répondu, comptent plus de 150 candidats. Elles regroupent 59 % des candidats. À l'inverse, sept académies comptent moins de 50 candidats.

43 % des candidats ont obtenu un diplôme complet et 10,8 % n'ont rien obtenu. Mais la part de reçus aux diplômes varie aussi selon les académies de 16 % à 68 % des candidats, celle des reçus partiellement de 23 % à 69 % et celle des refusés de 1 % à 33 % (tableau 10).

La répartition des résultats académiques selon les diplômes désirés n'est disponible que pour vingt et une académies. Comme pour la VAP, le diplôme le plus attribué est le BTS. Mais il ne regroupe que 48,2 % des diplômés contre 52,5 % des inscrits. Le CAP, en revanche, regroupe 21 % des reçus contre 15 % des inscrits, et le baccalauréat professionnel 19,9 % des inscrits pour 14,5 % des diplômés (tableau 11).

### Les diplômes les plus recherchés sont les mêmes que pour la VAP

Comme pour la VAP, le diplôme qui est le plus demandé pour la VAE est le BTS assistant de direction, qui regroupe 17,6 % des 1 844 candidats à la VAE pour lesquels nous disposons d'information sur le diplôme demandé (tableau 12).

**François Ancel, DEP B4**

**Tableau 11 – Les diplômes obtenus en 2002 par les bénéficiaires de la VAE**

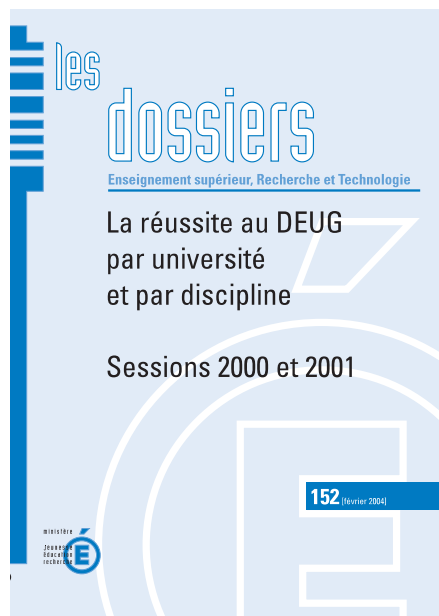
Académies	CAP	BEP	BP	Bac professionnel	Bac technologique	BTS	Autres diplômes EN *	Total
Amiens	0	0	6	10	0	45	0	61
Besançon	0	0	0	4	0	5	0	9
Bordeaux	8	3	7	6	0	21	0	45
Clermont-Ferrand	12	1	3	5	0	10	0	31
Grenoble	23	1	2	13	0	23	0	62
Limoges	2	1	1	1	0	18	0	23
Lyon	12	0	4	10	0	34	3	63
Martinique	7	0	0	1	0	9	0	17
Montpellier	7	4	1	1	0	6	0	19
Nancy-Metz	14	2	5	9	0	20	1	51
Nantes	10	3	2	6	0	12	1	34
Nice	50	4	6	10	0	23	0	93
Paris	9	1	11	13	0	40	1	75
Poitiers	1	1	2	3	0	2	0	9
Reims	1	1	1	0	0	3	0	6
Rennes	9	2	14	17	1	41	1	85
La Réunion	11	2	4	15	2	53	3	90
Rouen	23	6	5	10	0	9	0	53
Strasbourg	5	0	2	7	0	6	0	20
Toulouse	10	2	5	6	1	25	11	60
Versailles	27	1	13	16	1	138	24	220
<b>Total</b>	<b>241</b>	<b>35</b>	<b>94</b>	<b>163</b>	<b>5</b>	<b>543</b>	<b>45</b>	<b>1 126</b>
% du total général	21,4	3,1	8,3	14,5	0,4	48,2	4,0	100,0

\* Mentions complémentaires ou BMA.

**Tableau 12 – Les dix diplômes les plus recherchés par les candidats à la VAE**

Diplômes	Candidats
BTS assistant de direction	325
BTS assistant de gestion PME-PMI	120
CAP petite enfance	112
BTS action commerciale	106
BP coiffure, option styliste visagiste	85
BTS force de vente	67
BTS comptabilité et gestion	61
BTS comptabilité et gestion des organisations	60
BP coiffure, option coloriste-permanentiste	57
Bac professionnel secrétariat	52





**Vente au numéro : 15 euros**

**Toute commande doit être accompagnée d'un chèque  
libellé à l'ordre de :  
Régie de recettes MEN-DEP**

**DEP Diffusion Vente  
58 boulevard du Lycée – 92170 Vanves**